

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2017 (N°2)

Le onze avril deux mille dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Cély-en-Bière s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sur convocation et sous la Présidence de Madame Maryse GALMARD-PETERS, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Maryse GALMARD-PETERS, Maire, Monsieur Jean-Claude PAQUEREAU, Adjoint, Madame Janine RABIAN, Adjointe, Mesdames et Messieurs Silvana CALDERAN, Bernard FLORY-LECUYER, Sonia DUSSOUS, Guillaume GAUTIER, Stéphanie CORRE.

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur Francis GUERRIER donne pouvoir à Madame Maryse GALMARD-PETERS.

Monsieur Charles QUERNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude PAQUEREAU.

Madame Véronique CASAGRANDE donne pouvoir à Monsieur Guillaume GAUTIER.

Madame Violette DESCHAMPS donne pouvoir à Madame Silvana CALDERAN.

Monsieur François-Xavier VAZQUEZ donne pouvoir à Monsieur Bernard FLORY-LECUYER.

ABSENT EXCUSE : Monsieur Bruno LAMY.

ABSENT : Monsieur Robert REGULA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Claude PAQUEREAU.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2017

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2017, adressé in extenso à chaque membre, est adopté et signé à l'unanimité des membres présents.

6 COMMUNE – COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion du receveur municipal, présentant des écritures et soldes identiques à ceux du compte administratif du Maire, EST APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés par le Conseil Municipal qui donne quitus à Monsieur le Receveur Municipal de sa gestion.

7 COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PAQUEREAU, Adjoint, Madame le Maire ayant quitté la salle du conseil, APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2016 laissant apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT : excédent de 240 293.44 €

INVESTISSEMENT : excédent de 44 272.55 €

et DONNE quitus à Madame le Maire de sa gestion.

8 COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 240 293.44 €,
Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter ce résultat comme suit :

- Résultat de l'exercice 2016 : + 42 641.01 €
- Résultat antérieur reporté : + 197 652.43 €
- Résultat à affecter : + 240 293.44 €
- Solde d'exécution d'investissement : + 44 272.55 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement – besoin de financement : 52 974.45 €.
- Besoin de financement : 52 974.45 €.
- Affectation en réserves en investissement (art. 1068) : 52 974.45 €.
- Report en fonctionnement (art. 002) : 187 318.99 €.

9 EAU POTABLE – COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion relatif au service eau potable, présentant des écritures et soldes identiques à ceux du compte administratif du Maire, EST APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés par le Conseil Municipal qui donne quitus à Monsieur le Receveur Municipal de sa gestion.

10 EAU POTABLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PAQUEREAU, Adjoint, Madame le Maire ayant quitté la salle du conseil, APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2016 du budget annexe eau potable laissant apparaître les résultats suivants :

EXPLOITATION : excédent de 85 829.01 €
INVESTISSEMENT : excédent de 106 241.03 €
et DONNE quitus à Madame le Maire de sa gestion.

11 EAU POTABLE – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2016

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 du service eau potable fait apparaître un excédent d'exploitation de 85 829.01 €, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter ce résultat comme suit :

- 002 – excédent antérieur reporté : 85 829.01 €.

12 ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion relatif au service assainissement, présentant des écritures et soldes identiques à ceux du compte administratif du Maire, EST APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés par le Conseil Municipal qui donne quitus à Monsieur le Receveur Municipal de sa gestion.

13 ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PAQUEREAU, Adjoint, Madame le Maire ayant quitté la salle du conseil, APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement laissant apparaître les résultats suivants :

EXPLOITATION : excédent de 93 256.01 €

INVESTISSEMENT : excédent de 7001.29 €

et DONNE quitus à Madame le Maire de sa gestion.

14 ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2016

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 du service assainissement fait apparaître un excédent d'exploitation de 93 256.01 €, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter ce résultat comme suit :

- 002 - excédent antérieur reporté : 93 256.01 €.

15 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2017

Après avoir examiné les différentes demandes de subvention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants pour les montants suivants :

Nom de l'association	Montant
Cély Association Culturelle	200,00 €
Les Ateliers du Rebais	400,00 €
Association sportive école primaire	1300,00 €
Association sportive école primaire (classe découverte)	1515,00 €
Le Rebais Chantant	350,00 €
Association Saint Vincent de Paul	100,00 €
Association des Golfeurs Célysiens	300,00 €
Comité des Loisirs Célysiens	600,00 €
Association française des sclérosés en plaques	25,00 €
Le concert du Pays de Bière	150,00 €
Comité de Seine et Marne de la ligue contre le cancer	25,00 €
France adot 77	25,00 €
Les restaurants du cœur	50,00 €
AFMTELETHON	50,00 €
Le Jeu	25,00 €
CLIC FACIL	50,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers de St-Fargeau-Ponthierry	150,00 €
Bibliothèque sonore 77	25,00 €
Service d'assistance pédagogique à	50,00 €

domicile	
TOTAL	5390,00 €
CCAS	2000,00 €

Feuillet numéro 2017/10

CM du 11/04/2017

16 BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, par chapitre, le budget primitif 2017 de la commune comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre 011 : charges à caractère général : 556 950.00 €
 Chapitre 012 : charges de personnel : 416 166.00 €
 Chapitre 014 : atténuations de produits : 60 575.55 €
 Chapitre 042 : opérations d'ordre entre sections : 1 746.00 €
 Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 91 840.00 €
 Chapitre 66 : charges financières : 2 978.00 €
 Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 1 000.45 €
TOTAL : 1 131 256.00 €

RECETTES

Chapitre 002 : excédent antérieur reporté : 187 318.99 €
 Chapitre 013 : atténuations de charges : 6 000.01 €
 Chapitre 70 : produits des services : 64 550.00 €
 Chapitre 73 : impôts et taxes : 695 017.00 €
 Chapitre 74 : dotations et participations : 168 214.00 €
 Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 4 730.00 €
 Chapitre 77 : produits exceptionnels : 5 426.00 €
TOTAL : 1 131 256.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre 16 : remboursement d'emprunts : 21 891.00 €
 Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 8 100.00 €
 Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 3 297.00 €
 Chapitre 23 : immobilisations en cours : 740 000.00 €
TOTAL : 773 288.00 €

RECETTES

Chapitre 001 : solde d'exécution reporté : 44 272.55 €
 Chapitre 024 : produits des cessions : 1 746.00 €
 Chapitre 040 : opérations d'ordre entre sections : 1 746.00 €
 Chapitre 10 : dotations fonds divers réserves : 63 474.45 €
 Chapitre 13 : subventions d'investissement : 362 049.00 €
 Chapitre 16 : emprunts : 300 000.00 €
TOTAL : 773 288.00 €.

17 VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Après avoir pris connaissance des taxes d'imposition 2017 et après examen des possibilités budgétaires, le Conseil Municipal VOTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux des taxes directes locales, sans augmentation par rapport à l'année précédente, comme suit :

- taxe d'habitation : 9,02 %

- foncier bâti : 21,19 %
- foncier non bâti : 67,58 %

Feuillet numéro 2017/11
CM du 11/04/2017

18 EAU POTABLE - BUDGET PRIMITIF 2017

Après examen par ligne budgétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, par chapitre, le budget annexe EAU POTABLE de l'année 2017, qui s'élève en recettes et en dépenses à :

- section d'exploitation : 116 067.01 €
- section d'investissement : 139 587.37 €

19 ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2017

Après examen par ligne budgétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE, à l'unanimité des membres présents et représentés, par chapitre, le budget annexe ASSAINISSEMENT de l'année 2017, qui s'élève en recettes et en dépenses à :

- section d'exploitation : 188 700.01 €
- section d'investissement : 17 697.29 €.

20 REALISATION D'UN EMPRUNT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,
Vu le budget primitif communal 2017,

Considérant que par délibération n°15/01 en date du 14 janvier 2015, le Conseil municipal a décidé la réalisation d'un 4^{ème} contrat rural relatif à la création de sanitaires PMR et d'une rampe d'accès dans la mairie, l'aménagement de l'ancienne cour de récréation, la création d'un préau et d'une salle multi-activités dans l'école, l'isolation phonique et l'accessibilité de la cantine,

Considérant que par délibération n°54/16 en date du 20 décembre 2016, le Conseil municipal a décidé la réalisation de travaux d'aménagement de l'ancienne mairie,

Considérant que le montant total des deux projets s'élève à 713 000 € TTC,

Considérant que le montant total des subventions obtenues est de 344 149.54 €,

Considérant que l'autofinancement est de 369 000 €,

Considérant qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt à hauteur de 300 000 €,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts que dans le cadre de leur budget pour financer des opérations d'investissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au Maire,

Vu les propositions de financement,

Le Conseil municipal, après avoir examiné les propositions de financement, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération,
- ACCEPTE la proposition de financement de la Caisse d'Epargne Ile de France selon les conditions suivantes :
 - montant du prêt : 300 000 €
 - durée : 12 ans
 - taux annuel : 1.33%
 - amortissement : annuel
 - frais de dossier : 300 €.

- AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Feuillet numéro 2017/12
CM du 11/04/2017

QUESTIONS DIVERSES

Restauration du clocher de l'église : Monsieur PAQUEREAU informe l'assemblée que les travaux sont achevés et parfaitement exécutés (remplacement d'ardoises, nettoyage des gouttières, enlèvement des végétaux qui poussaient en hauteur sur les contreforts et réfection des joints).

Cérémonie du 8 mai : Monsieur FLORY-LECUYER rappelle qu'il convient de prévoir l'organisation de la cérémonie qui aura lieu à 11 heures.

Pique-nique du 17 juin : Monsieur FLORY-LECUYER précise qu'un apéritif est prévu à 11h30 et fait appel aux bonnes volontés des élus et habitants pour l'organisation de cette manifestation.

Remise des dictionnaires aux enfants passant en 6^{ème} : Monsieur FLORY-LECUYER précise que la cérémonie se déroulera fin juin. La date sera choisie en accord avec la directrice de l'école.

Chasse aux œufs : Madame CALDERAN informe l'assemblée que le Comité des Loisirs, organisateur, pourra compter sur son aide et celle de Monsieur FLORY-LECUYER pour la bonne organisation de cette fête du 22 avril 2017.

1 rose 1 espoir : Madame CALDERAN signale que Monsieur FLORY-LECUYER et elle-même représenteront la commune lors de cette manifestation.

Sortie des Aînés : Madame CALDERAN informe le Conseil qu'un spectacle sera proposé le 15 juin 2017 aux Aînés.

Portes ouvertes église et ancien cimetière : Madame CALDERAN fait part à l'assemblée de l'ouverture au public de l'église et de l'ancien cimetière le samedi 15 avril de 11h00 à 13h00. Monsieur GAUTIER demande quand l'ancien cimetière sera ouvert au public ? Réponse : Madame le maire propose d'ouvrir un dimanche par mois pendant les mois d'été. Un accord de principe est donné. Reste à définir les horaires et conditions d'ouverture au public.

NAP : Madame RABIANT précise que l'Etat a versé les subventions attendues. Une journée portes-ouvertes est prévue le vendredi 30 juin et les activités se termineront le vendredi 7 juillet 2017.

Brocante : Monsieur GAUTIER souhaite revoir l'organisation de la brocante et plus particulièrement repenser le circuit de circulation. Réponse : une réunion sera organisée très prochainement avec la Présidente du comité des loisirs.

Infractions aux règles d'urbanisme : Madame le Maire déplore l'augmentation des infractions au code de l'urbanisme et rappelle que tous les propriétaires en infraction seront verbalisés par procès-verbal envoyé pour traitement au Procureur de la République de Melun. Le code de l'urbanisme s'applique à tous

de la même façon et le Maire est garant du respect de la réglementation en zone urbaine comme en zones naturelle, agricole et bois classés.

Feuillet numéro 2017/13
CM du 11/04/2017

Inondations : Madame le Maire informe l'assemblée qu'un stagiaire, mis à disposition du SAGEA par la DDT, va établir une cartographie du niveau de montée des eaux pendant les inondations. Cette cartographie sera communiquée au bureau en charge de l'étude de ruissellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.

M. GALMARD-PETERS J.C. PAQUEREAU J. RABIAN

S. CORRE B. FLORY-LECUYER S. DUSSOUS

G. GAUTIER S. CALDERAN